

Canton de Pont Saint Esprit

MAIRIE
DE
SAINT ANDRE D'OLERARGUES
30330**Commune de Saint André d'Olerargues**
Compte rendu de la réunion du Conseil
Municipal

Le jeudi 17 mars 2022 à 18 h 30

N° 03-2022

Date de la convocation : vendredi 11 mars 2022
Date d'affichage: vendredi 11 mars 2022

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11 (Quorum : 3)

Présents : 10

Votants : 11

L'An deux mil vingt-deux et le dix-sept mars, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LACOUSSE, maire.

Présents : M. François BARBE, M. Raoul BEHNCKE, Mme Béatrice BOUYSSOU, M. Lionel CHEVALIER, M. Gérard FACON, M. Jean-Marie FERRARI, Mme Amélie HORN, Mme Nathalie LACOUSSE, M. Daniel ROUSSEL, M. Bernard SOUFFLET

Procurations : Mme Annie QUEYRANNE donne procuration à M. Raoul BEHNCKE

Absents : Mme Annie QUEYRANNE

DELIBERATION 06-2022**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021**

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le maire présente les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 : Communal, Multiple rural et convention de gestion assainissement.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix :

- ↳ **APPROUVE** les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021, sur le Communal, Multiple rural et Convention de gestion assainissement ;
- ↳ **CERTIFIE** que ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve sur la tenue des comptes ;
- ↳ **AUTORISE** le maire à signer les comptes de gestion 2021.

DELIBERATION 07-2022

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - COMMUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget ;

Vu la délibération n° 11-2021 du 8 avril 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021 ;

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame le maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	8 195,07 €	0,00 €	0,00 €	152 217,79 €	8 195,07 €	152 217,79 €
Opérations de l'exercice	58 848,64 €	35 871,70 €	326 104,22 €	374 487,60 €	384 952,86 €	410 359,30 €
TOTAUX	67 043,71 €	35 871,70 €	326 104,22 €	526 705,39 €	393 147,93 €	562 577,09 €
Résultats de clôture	31 172,01 €	0,00 €	0,00 €	200 601,17 €	0,00 €	169 429,16 €
Restes à réaliser	1 400,00 €	12 185,00 €			1 400,00 €	12 185,00 €
TOTAUX CUMULES	68 443,71 €	48 056,70 €	326 104,22 €	526 705,39 €	394 547,93 €	574 762,09 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	20 387,01 €	0,00 €	0,00 €	200 601,17 €	0,00 €	180 214,16 €

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Sous la présidence de Monsieur Lionel CHEVALIER, conseiller municipal délégué aux affaires financières, le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif ;

5. Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix :

- ↳ **APPROUVE** le compte administratif de la commune sur l'exercice 2021 dont les résultats sont présentés ci-avant.

DELIBERATION 08-2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 SUR LE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Nathalie LACOUSSE,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion 2021, se présentent comme suit :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-8 195,07 €		-22 976,94 €	Dépenses 1 400,00 € 12 185,00 €	10 785,00 €	-20 387,01 €
FONCT	159 692,86 €	7 475,07 €	48 383,38 €	Recettes		200 601,17 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- ↳ **Décide d'affecter** au budget primitif Communal 2022 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2021	200 601,17 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		20 387,01 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		180 214,16 €
Total affecté au compte 1068 :		20 387,01 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2021	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

DELIBERATION 09-2022

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - MULTIPLE RURAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget ;

Vu la délibération n° 12-2021 du 8 avril 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021 ;

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame le maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	11 478,79 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 478,79 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	5 158,45 €	10 413,77 €	2 082,98 €	7 791,63 €	7 241,43 €	18 205,40 €
TOTAUX	16 637,24 €	10 413,77 €	2 082,98 €	7 791,63 €	18 720,22 €	18 205,40 €
Résultats de clôture	6 223,47 €	0,00 €	0,00 €	5 708,65 €	18 720,22 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	16 637,24 €	10 413,77 €	2 082,98 €	7 791,63 €	18 720,22 €	18 205,40 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	6 223,47 €	0,00 €	0,00 €	5 708,65 €	514,82 €	0,00 €

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Sous la présidence de Monsieur Lionel CHEVALIER, conseiller municipal délégué aux affaires financières, le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif ;
5. Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix :

- ↳ **APPROUVE** le compte administratif Multiple rural sur l'exercice 2021 dont les résultats sont présentés ci-avant.

DELIBERATION 10-2022
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 SUR LE BUDGET PRIMITIF MULTIPLE RURAL 2022

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Nathalie LACOUSSE,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion 2021, se présentent comme suit :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 0,00 €		
INVEST	-11 478,79 €		5 255,32 €	0,00 €	0,00 €	-6 223,47 €
				Recettes		
FONCT	10 413,77 €	10 413,77 €	5 708,65 €			5 708,65 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- ↳ **DECIDE D'AFFECTER** au budget primitif Multiple Rural 2022 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	5 708,65 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	5 708,65 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au compte 1068 :	5 708,65 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

DELIBERATION 11-2022**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - CONVENTION DE GESTION ASSAINISSEMENT**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget ;

Vu la délibération n° 13-2021 du 8 avril 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021 ;

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame le maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

6. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	24 229,92 €	24 229,92 €	6 432,36 €	6 432,36 €	30 662,28 €	30 662,28 €
TOTAUX	24 229,92 €	24 229,92 €	6 432,36 €	6 432,36 €	30 662,28 €	30 662,28 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	24 229,92 €	24 229,92 €	6 432,36 €	6 432,36 €	30 662,28 €	30 662,28 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

7. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

8. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

9. Sous la présidence de Monsieur Lionel CHEVALIER, conseiller municipal délégué aux affaires financières, le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif ;

10. Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix :

↳ **APPROUVE** le compte administratif en convention de gestion assainissement sur l'exercice 2021 dont les résultats sont présentés ci-avant.

DELIBERATION 12-2022**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 SUR LE BUDGET PRIMITIF
CONVENTION DE GESTION ASSAINISSEMENT 2022**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Nathalie LACOUSSE, Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion 2021, se présentent comme suit :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 0,00 €		
INVEST	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €		
FONCT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Recettes		0,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

↳ **Décide d'affecter** au budget primitif Convention de gestion assainissement 2022 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2021	0,00 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00 €
Total affecté au compte 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2021	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le maire
Nathalie LACOUSSE


